

## EST-CE QUE VOS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SONT ADÉQUATEMENT PROTÉGÉS ?

**CONSULTATION SANS FRAIS DE 2 HEURES AFIN D'ANALYSER SOMMAIREMENT VOS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET VOUS CONSEILLER SUR LA FAÇON ADÉQUATE DE LES PROTÉGER.**

Vous évoluez dans le domaine des technologies depuis plusieurs années ou encore vous en êtes à vos premières armes. Peu importe votre situation, il est primordial de s'assurer que vos actifs intangibles sont adéquatement protégés.

Qu'il s'agisse de contrats avec vos employés et vos consultants, d'ententes de confidentialité, de conventions de développement, d'ententes de distribution ou encore de licences de commercialisation, nos experts sauront vous guider quant aux protections devant être mises en place afin de préserver la valeur de votre propriété intellectuelle.

Aux termes d'une entrevue de 2 heures, nous répondrons à vos questions et formulerons des recommandations adéquates eu égard à votre situation.

*Legault Joly Thiffault est un cabinet boutique desservant depuis plus de 30 ans une clientèle d'affaires dans les champs de pratique suivants : le droit des affaires, la fiscalité, la propriété intellectuelle, le droit immobilier, le droit de la publicité, le droit du divertissement, le litige et la résolution des conflits.*

*N'hésitez pas à faire appel à nos professionnels aux fins de recevoir des conseils adéquats et stratégiques, formulés en tenant compte de votre domaine d'affaires et du contexte particulier de votre entreprise.*

**Afin de vous prévaloir de cette offre exclusive aux membres de l'AQT, nous vous invitons à communiquer avec [Me Nicolas Lassonde](#), associé chez Legault Joly Thiffault au 514-842-8677 ou encore par courriel à [nicolas.lassonde@ljt.ca](mailto:nicolas.lassonde@ljt.ca).**